

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-39

L'an deux mil vingt-quatre

Le six juin

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M. CURT, Mmes BLANC et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : M. CRESPEL

Date de Convocation : 30 mai 2024

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE INTERCOMMUNALE SERVAS - LENT : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étude, financée par Grand Bourg Agglomération dans le cadre d'un appel à projet « Urbanisme et Aménagement », est menée conjointement entre la Commune de Servas et la Commune de Lent pour l'aménagement d'une piste cyclable intercommunale rejoignant les 2 Communes.

Plusieurs esquisses ont été présentées. Celle retenue comporte 3 tronçons distincts :

- Le premier concerne le bourg de Servas,
- Le second concerne un tronçon central rejoignant le giratoire de Servas à l'entrée du village de Lent,
- Le troisième concerne le bourg de Lent.

Le coût global de cet investissement est estimé à 811 550 € HT comprenant également la modification du passage à niveau sur la Commune de Servas nécessaire à la réalisation de cet aménagement d'un montant de 200 000 € HT.

Les communes de Servas et de Lent partageront, chacune, les frais à hauteur de :

- 62 % de 611 550 € HT pour le Commune de Lent (hors modification du passage à niveau) ;
- 38 % de 611 550 € HT pour la Commune de Servas (hors modification du passage à niveau) ;
- 100 % de 200 000 € HT pour la Commune de Servas correspondant à la modification du passage à niveau.

La présente demande de subvention est donc calculée sur une dépense prévisionnelle de 432 389 € HT pour la Commune de Servas.

Ce projet est susceptible d'être éligible aux subventions :

- du Département, au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 dans le dispositif « Ain, terre de vélo », à hauteur de 30 %,
- de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du schéma cyclable, à hauteur de 30 %,
- de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du PET II dans le cadre du volet mobilité, à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une piste cyclable intercommunale Servas-Lent, tel que détaillé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :
 - o du Département, au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 dans le dispositif « Ain, terre de vélo », à hauteur de 30 %,
 - o de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du schéma cyclable, à hauteur de 30 %,
 - o de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en-Bresse, au titre du PET II dans le cadre du volet mobilité, à hauteur de 20 %.
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

| Coût estimatif du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|--------------------------|-------------------|----------------------------------|----------------|-------------------|
| Nature des dépenses | Montant HT | Nature des recettes | Taux | Montant |
| Travaux | 432 389,00 | Département - Ain, terre de vélo | 30,00% | 129 716,70 |
| | | CA3B - schéma cyclable | 30,00% | 129 716,70 |
| | | CA3B - PET II volet mobilités | 20,00% | 86 477,80 |
| | | Autofinancement de la Commune | 20,00% | 86 477,80 |
| | | | | |
| TOTAL | 432 389,00 | | 100,00% | 432 389,00 |

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

